



"Les Lémans Perturbateurs"

Le syndicalisme, c'est avant tout une démarche solidaire

Nouvelles procédures de retenue

ou comment travailler plus pour gagner rien !

Le 26 juin à 9h25, cinq collègues (en service depuis 7 h) contrôlent un véhicule à un péage avec cinq personnes à bord.

Dans un sac à main découverte de 25 ovules de cocaïne et de 2 ovules à corps sur l'une des personnes. La hiérarchie prévenue décide de la mise en retenue des cinq personnes.

il est 10h10.

Appel à l'aide de trois collègues d'une brigade voisine et retour à l'unité. Appel à l'aide de l'équipe de l'après-midi (quatre agents). Douze agents sont présents à la brigade. Tests positifs à la cocaïne sur 3 des 5 individus. Après radios et scanners, il s'avère que 2 personnes sont « chargées » .

Durant la journée et la nuit, une multitude d'appels téléphoniques sont passés (interprètes, avocats, substitut, hiérarchie, proches des intéressés) et sont reçus (gendarmerie, DOD, etc..). En même temps 16 PV (1 PVS + 5 PV de notification + 5 PV de retenue + 5 PV d'audition) sont établis avec 2 interprètes pour les 5 personnes dont 4 sont à l'hôpital dans des chambres différentes à des étages différents bien sûr !!

A total seront saisis 46 ovules sur une personne et 14 sur une autre, soit au total 668 grammes de cocaïne.

Au matin du 27 juin, après une nuit sans aucun repos et sans même avoir eu le temps de se restaurer pour certains des agents, appel au Substitut pour savoir que faire ensuite. Le Substitut décide de la présentation de la personne qui n'est pas à l'hôpital et ce avec l'interprète ainsi que la remise à la

gendarmerie des 4 autres personnes hospitalisées et ce avant 8h20, ce qui est matériellement **IMPOSSIBLE**.

La gendarmerie ne pourra pas se déplacer dans les temps faute de moyens .

Le Substitut accepte alors d'allonger le délai jusqu'à **9h25**. Les agents, l'individu et l'interprète arrivent au palais de justice à **9h35** pour s'entendre dire : « remettez tout le monde en liberté, le délai est passé, de toute façon je n'avais pas assez de billes pour poursuivre. »

Encore la différence de vue entre la douane et la justice sur l'heure de la mise en retenue. Pour la justice c'est celle du début du contrôle quant à la douane c'est celle de la découverte des marchandises de fraude (voir arrêt de la cour de cassation du 25 avril 2001)

Rappelons qu'il s'agit de 668 grammes de cocaïne et ajoutons qu'un scanner de contrôle prescrit par un médecin de l'hôpital laisse voir qu'une des personnes libérée est encore porteuse de 3 ou 4 ovules in corpore.

Les agents remercient leur hiérarchie pour son soutien (**surtout téléphonique**).

Quant au travail qui a été fourni pendant plus de 27 heures pour certains agents et le coût supporté par les contribuables, tout cela pour une remise en liberté de trafiquants de drogue (forts contents) on se demande si le jeu en valait vraiment la chandelle.

Mesdames, Messieurs les douaniers contrôlez plutôt le malfaiteur qui achète chez IKEA ou le criminel qui passe une cartouche de cigarettes mais ne touchez pas aux gentils trafiquants de drogue !!